

**Que nous souhaiter mutuellement ?**

*Pourquoi pas ce qui est exigeant et pas facile ? et que donc nous n'avons pas coutume de nous présenter comme voeux.*

*Une année qui ajoute à l'âge du monde mais qui ne compromette pas son avenir.*

*Une année qui donne plus de résistance à notre écorce et plus de tendresse à notre aubier !*

*Une année de fragilité forte et de force qui se sait fragile.*

*Une année courageuse, audacieuse, intelligente, généreuse, heureuse*

*Une année de travail, car c'est dans le travail des mains et de l'esprit que l'homme se réalise.*

*Une année d'émerveillement et d'attention à la réalité.*

*Une année de sagesse patiemment acquise et modestement partagée.*

*Une année d'amitié universelle.*

*Une année pour avancer, pour grandir..*

**Bonne année 2019**, riche en couleurs (à l'exception du jaune..), quoique ce soit la couleur du soleil et de la lumière ... rose pour la vie, bleue pour les rêves, blanche pour la paix, grise pour la pluie ( parce qu'il nous en faut aussi), verte pour l'espoir et la confiance dans l'intelligence des hommes, et rouge pour l'amour : maternel, paternel, conjugal, filial, fraternel ....

**Fraternité ! 3<sup>e</sup> terme de notre devise nationale : et si ce devenait vrai (grâce à nous !)** !

Jean Marie GUILLOTON

**Participez à la réduction de nos frais postaux**

Compte tenu de la hausse régulière des tarifs postaux, nous pensons que vos cotisations doivent être utilisées au mieux de nos intérêts communs.

C'est pour cela que nous avons décidé que tous les adhérents qui nous ont communiqué et nous communiqueront leur adresse mail, **ne recevront la version papier de "La lettre d'INFO" que lorsqu'il y aura un document papier à y joindre impérativement** par exemple comme c'est le cas aujourd'hui pour la carte d'adhérent ( pour ceux du moins qui ont déjà versé leur cotisation 2019).

**Chaque fois que ce sera possible nous n'enverrons plus "La Lettre" imprimée.**

Nous vous préviendrons par une "Infos rapides" supplémentaire de la parution de la Lettre qui sera accessible sur le site Internet. Vous y trouverez aussi, si nécessaire, les formulaires d'inscription aux voyages ou autres activités.

**Pour vous permettre à vous aussi d'économiser des timbres, nous publierons les formulaires d'inscription au format pdf "remplissable" que vous pourrez donc retourner par mail et ajouterons la possibilité de payer par virement bancaire sur notre compte.**

**SOMMAIRE**

Page 1 : Edito, modalités envoi "Lettre".

Page 2 : Assemblée générale.

Page 3 : réforme système de retraites.

Page 4 : Tohapi, voyage de mai.



En ouverture de la séance, le président, Jean-Marie Guilloton, a remercié de leur présence nos partenaires, les représentants des AROPA voisines ainsi que les adhérents venus plus nombreux qu'à l'ordinaire.

Après la désignation des assesseurs, Albert Giraud, secrétaire de séance, a donné lecture du compte rendu de l'AG 2017, moment fort pour AROPA 16 qui fêtait ses 30 ans.

Nicole Fernandes, trésorière, a ensuite présenté les comptes 2017 qui se soldent par un **déficit de 4 270 €** sachant que le **solde de trésorerie au 31/12/2017 est de 11 579 €**. Déficit « budgété » et lié aux dépenses exceptionnelles de notre AG 2017.

La présentation par Albert Giraud du rapport d'activité a rappelé les travaux du Conseil d'Administration, des commissions, des représentations extérieures (CDCA, MUTUALIA, ASEPT), des partenariats (GROUPAMA, TOHAPI, CERFRANCE, MSA), du travail en région (partenariat GROUPAMA, voyage en Irlande, préparation du voyage Russie) ou en lien avec le niveau national (AG FNAROPA, CFR). Les travaux du CA sont régulièrement publiés sur le site Internet.

Il a été procédé ensuite à **l'élection du conseil d'administration** pour le tiers sortant : Mireille MACHENAUD, Nicole FERNANDES, Alain POISSONNIER, Albert GIRAUD, André LANDEZ, Rémy GAUDIN plus un nouveau candidat Didier LAVERGNE.

Le Président a chaudement remercié pour son

travail au sein du CA, Annie MURS qui a souhaité ne pas se représenter.

Jean-Marie Guilloton a proposé au vote 5 résolutions qui ont été approuvées à l'unanimité :

- 1 – approbation des comptes 2017 se soldant par un déficit de 4 270,55 €
- 2 – approbation du rapport d'activité
- 3 – **fixation de la cotisation 2020 à 18 € et 10 € pour le conjoint**
- 4 – élection des administrateurs
- 5 – modalités de convocation aux AG : par messagerie électronique, à défaut par courrier simple pour ceux qui n'ont pas d'adresse mail.

Le président a présenté son rapport d'orientation 2019. Deux points forts :

- La CSG : poursuite des négociations avec les pouvoirs publics malgré l'absence de réponse à nos requêtes.
- La réforme des retraites dont il a présenté les grandes lignes retenues par le Haut-Commissaire à la réforme des retraites.

Un petit rappel : la « revalorisation » des retraites : + 0,3 % sur la retraite de base et +0,6 % sur les retraites complémentaires pour une inflation 2018 de 1,6 %.

**Jean-Marie Guilloton a conclu son intervention en rappelant que tous les acteurs engagés dans la défense des retraités, ne faibliront pas dans leur veille à ce que nos intérêts ne soient pas réduits en deçà de l'acceptable, compte tenu de notre engagement à prendre notre part de solidarité dans les efforts nécessaires à la pérennité de nos régimes de retraites.**

L'intervention de Philippe Barbier, président de la FNAROPA, a traité de «La place des seniors dans la société». Il a souligné les difficiles discussions avec les pouvoirs publics et dressé le bilan de la place des aînés dans le monde associatif, familial, électoral et des élus.

Après le déjeuner, Groupama a présenté l'offre de téléassistance NOE pour « rester chez soi en toute sérénité et sécurité ». La démonstration a mis en valeur, outre l'apport en terme de sécurité, le caractère convivial de cet outil et sa simplicité de mise en œuvre.

## La réforme du système de retraite : les propositions du Haut commissaire

Le FUTUR SYSTEME UNIVERSEL pour une retraite plus simple, plus juste, pour tous, sera un système universel par répartition et par points.

Principes retenus à ce jour (communication Mr Jean Paul DELEVOYE 10 octobre partenaires sociaux) :

- 42 régimes de retraite existants → 1 seul régime universel
- Il sera public, par répartition.
- Appliqué à partir de 2025 et mis en œuvre sur 40 ans.

**Les actuels retraités ne sont pas concernés ni ceux, à moins de 5 ans de l'âge de départ lors de l'adoption de la loi (courant 2019)**

Les droits acquis avant l'entrée en vigueur conservés à 100% et convertis en points.

Le système fonctionnera par points et non plus par annuités.

Sera financé par tous les assurés privé - public.

**L'assiette actuelle de cotisation au régime du privé passera de 1 à 3 plafonds SS (de 3300 à 9900 €/mois).** Plus de régime complémentaire?

**1 € cotisé = mêmes droits pour tous.**

Les primes seront prises en compte pour le calcul des droits à retraite (fonction publique).

Les cotisations seront converties en points enregistrés sur 1 compte unique.

Les interruptions – chômage, maladie, maternité, conjoint au foyer - resteront compensées.

Bonification pour chaque enfant dès le premier.

Maintien des pensions de réversion /veufs-veuves.

Minimum de pension pour les bas salaires et carrières hachées.

**Age légal maintenu à 62 ans.**

Les indépendants : régime de cotisation adapté pour ne pas bouleverser les équilibres économiques de leur activité.

**Restent à définir :**

Départs anticipés (régimes spéciaux, ...) et contraintes particulières (militaires, policiers, pompiers, ...)

Spécificités de certaines situations (carrières longues, pénibilité, handicap, ...) si différences objectives.

Gestion de la fin de carrière et transition emploi-retraite.

Indexation des droits basée sur les prix ou sur l'évolution des salaires

**Quelques autres questions :**

Du fait de la disparition des caisses de retraites complémentaires : que deviendront les 60 milliards de réserves de l'AGIRC-ARRCO et celles de quelques autres régimes ?

Pour les actuels retraités, comment sera assurée la préservation des droits acquis ?

Des simulations seront effectuées pour mesurer l'impact de ces orientations. Ce nouveau régime sera mis en place sous réserve de faisabilité, des débats législatifs et des arbitrages politiques.

**...Bref, encore beaucoup de chemin à parcourir.**

## Le prélèvement à la source sur nos retraites

Ceux d'entre vous qui sont imposables, ont dû s'en rendre compte sur leurs retraites dès le début janvier AGIRC ARRCO puis MSA. Les organismes payeurs ne peuvent pas agir sur le taux. Si donc vous avez une bonne raison de le modifier à la hausse comme à la baisse, il faut passer par les services fiscaux ou votre compte personnel sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

Quant à d'éventuelles régularisations, il semble que pour éviter les variations trop fréquentes de taux de prélève-

ment, les excédents seront remboursés et les rappels prélevés sur le compte bancaire (en plusieurs fois si trop importants).

Pour connaître le taux pratiqué par vos caisses de retraite il faut, hélas pour certains, passer leur site internet. Pour la MSA il faut aller dans la rubrique "Mes documents" et consulter le dernier décompte retraite (date 14/12/18 pour paiement 9/1/19). Pour Agrica, il faut aller sur le site AGIRC ARCCO mais il est très clair.



## Vous avez des projets de vacances à prix raisonnable ? Etes vous intéressés par l'offre TOHAPI



Il y a deux ans nous avons acheté pour 1800 € de locations auprès de TOHAPI et vous êtes 10 adhérents à avoir profité de ces possibilités de séjour.

Maintenant notre droit de "tirage" est épuisé et nous nous posons la question de **savoir s'il y a encore des adhérents intéressés** par cette offre. Elle entraîne pour l'AROPA une avance de frais qui est dans nos moyens mais qui suppose que nous puissions vous "revendre" dans un délai raisonnable ces séjours prépayés.

Avant de procéder à un nouvel investissement, nous vous invitons à aller sur le site de TOHAPI (<https://www.tohapi.fr/>) pour voir s'il y a des destinations qui vous intéressent pour les deux ans à venir.

Si c'est le cas, **merci de vous faire connaître auprès de Solange Dussubieux** (mail : [rochdus16@aol.com](mailto:rochdus16@aol.com)) qui centralisera les options pour permettre au Conseil d'Administration de prendre une décision.

**Merci de faire connaître vos intentions au plus tard fin février.**

Lettre d'information aux adhérents AROPA 16  
Président : JM Guilloton, 4 rue Boursac  
16130 ARS Tél: 05.45.82.03.64  
Réalisation : A LANDEZ, 18 rue des gears  
16400 PUYMOYEN Tél : 06 52 38 29 16

## Projet de voyage au mois de mai

Soucieux de maintenir au moins un voyage annuel, occasion de contact et de convivialité, il nous est de plus en plus difficile de trouver des destinations pour une journée vers des lieux à découvrir.

Pour le mois de mai qui vient nous vous proposons une aventure originale : un retour vers le passé, **un voyage et repas à bord d'authentiques voitures restaurant de la Compagnie Internationale des Wagons-Lits.**

Nous y prendrons un repas (apéritif, mise en bouche, entrée, plat, fromage, dessert, café et vin) dans une ambiance raffinée bien différente de la froideur de nos rapides TGV.

Pour ce faire nous nous rendrons en Vendée à Mortagne sur Sèvres. Le train nous conduira jusqu'aux Herbiers et nous ramènera à Mortagne. Au retour, pause à Melle.

**Ce sera un jeudi ou un samedi de mai ou juin.**

Le tarif de cette journée se situera **autour de 100€**. Le formulaire d'inscription sera envoyé par mail ou par courrier si pas de mail vers fin mars. Il nous faut être 45 pour garantir le tarif annoncé aussi ce voyage sera organisé avec l'amicale des anciens de la MSA.